

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DUPLESSIS**

**VILLE DE FERMONT**

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le  
lundi 7 février 2022, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire  
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT (via Zoom),  
Monsieur Danny BOUCHARD (via Zoom),  
Madame Cindy VIGNOLA (via Zoom),  
Monsieur Marco OUELLET,  
Monsieur Daniel BERGERON,  
Monsieur Shannon POWER.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière (via Zoom), et Monsieur Claude  
GAGNÉ, directeur général (via Zoom), sont aussi présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Résolution – fermeture de la séance.

**S22-02-01**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé, en laissant le  
point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

La Conseillère Cindy VIGNOLA donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure, il sera proposé d'adopter le règlement numéro 473 pour déterminer les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2022.

QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement. Le projet de règlement est déposé.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le Conseiller Danny BOUCHARD donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure, il sera proposé d'adopter un règlement sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels;

QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement. Le projet de règlement est déposé.

**S22-02-02**

**RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 35.

ADOPTÉE

*Martin St-Laurent*

---

MAIRE

*Marie Philippe Couture*

---

GREFFIÈRE